



Procès-verbal du Conseil d'établissement		
CE-1920-03	1 ^{er} juin, 19 h	VIA TEAMS

Pour représenter les parents	
M. Dominic Boudreau M. Steve Côté, parent M. Martin Labbé, représentant au comité de parents M ^{me} Caroline Paquin, parent	M ^{me} Sonia Savard M ^{me} Carlyne Soucy, parent
Pour représenter les élèves	
Pour représenter le personnel	
M ^{me} Geneviève Baril personnel professionnel M. Julien Brouillette, personnel de soutien M ^{me} Josée Couture, enseignante M ^{me} Marie-Andrée Gagnon, enseignante	M ^{me} Audrey Potvin, enseignante
Pour représenter la communauté	
M. Thomas Bogiaris, maison des Jeunes L'Antidote	
La direction	
M. Dany Roux	
Étaient absents	
M. Alain-Claude Oussou, parent Mlle Juliette Riverin, élève M. Thomas Vachon, élève	
Membres invitées	
M ^{me} Christine Garneau, gestionnaire administrative M ^{me} Stéphanie Lalonger-Ouellet, directrice adjointe par intérim	

Ordre du jour

- | | |
|--|--------|
| 1. Mot de bienvenue | |
| 2. Modification aux règles de régie interne (rencontres à distance) | 5 min |
| 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (📄 inclus) | |
| 4. Période de questions du public | 5 min |
| 5. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2020 (📄 inclus) | 5 min |
| 6. Suivi au procès-verbal (📄 inclus) | 10 min |
| 7. Correspondance | 5 min |
| 8. Rapport du délégué au comité de parents | 10 min |
| 9. Mot du représentant de la communauté | 10 min |
| 10. Mot des représentants des élèves | 10 min |
| 11. Dossiers pour décision | |
| 11.1. Approbation des fournitures scolaires | |
| 11.2. Principes des frais exigés aux parents pour 2020-2021 (📄) | 60 min |
| 11.3. Frais chargés aux parents 2020-2021 | |
| 11.4. Remboursements | |
| 12. Dossiers pour information | |
| 12.1. Voyages | |
| 12.2. Activités | |
| 12.3. COVID-19
(enseignement, résultats, classement, services, cours d'été, etc.) | 20 min |
| 12.4. Loi 40 | |
| 12.5. Préparation du rapport annuel du conseil d'établissement 19-20 | |
| Autres | |
| 13. | |
| 14. Date de la prochaine rencontre | |
| 15. Clôture de la réunion | |

Martin Labbé, Président

Dany Roux, directeur

1. Mot de bienvenue

Monsieur Martin Labbé souhaite la bienvenue et remercie les membres pour leur présence.

Monsieur Dany Roux mentionne que madame Stéphanie Lalonger-Ouellet ne siège plus au conseil d'établissement comme membre du personnel puisqu'elle a accepté un poste de direction par intérim d'ici la fin de l'année scolaire. Elle est toutefois présente en tant que membre invitée.

Madame Christine Garneau, gestionnaire administrative, se joindra également afin d'apporter les précisions et répondre aux questions aux points de la section 11.

2. Modification aux règles de régie interne (rencontres à distance)

Le président demande à monsieur Dany Roux de donner quelques explications sur cette nouvelle procédure. Il explique qu'une résolution doit être rédigée afin de modifier nos règles de régie interne et donne quelques explications sur la façon de procéder avec TEAMS.

ATTENDU QUE la pandémie de Covid-19 qui sévit actuellement nous exige de changer nos méthodes de travail à plusieurs égards, notamment quant au travail à distance;

ATTENDU QUE les règles de régie interne du conseil d'établissement ne permettent pas la tenue de rencontres à distance ou de mode alternatif de prise de décisions aux rencontres faites en présentiel;

ATTENDU la décision du ministère de la Justice de permettre par la mise en place d'une nouvelle mesure temporaire la tenue à distance d'assemblées, de réunions ou de séances pour lesquelles des lois ou règlements l'empêcheraient en temps normal;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier nos règles de régie interne pour permettre ces deux (2) modes de prise de décision;

ATTENDU QUE ceux-ci respectent les principes d'une saine gouvernance;

SUR PROPOSITION DE monsieur Dominic Boudreau, secondé par madame Josée Couture, il est RÉSOLU à l'unanimité de :

- PERMETTRE la participation à une réunion du conseil d'établissement à l'aide de moyens de communication permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux. Ils sont alors réputés présents à cette réunion.
- PERMETTRE que les résolutions adoptées par les membres habiles à voter lors des réunions du conseil d'établissement virtuel aient la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une séance en présentiel.

Adoptée à l'unanimité
RÉSOLUTION 1920-03-01

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Dominic Boudreau propose l'adoption de l'ordre du jour. Madame Geneviève Baril seconde.

Adoptée à l'unanimité
RÉSOLUTION 1920-03-02

4. Période de questions du public

Aucune présence du public.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2020

Monsieur Julien Brouillette mentionne une petite coquille au paragraphe 10.4. Il faudrait lire Brouillette au lieu de Brouillet.

Madame Josée Couture propose l'adoption du procès-verbal du 20 janvier 2020 avec la correction demandée. Elle est secondée par madame Caroline Soucy.

Adoptée à l'unanimité
RÉSOLUTION 1920-03-03

6. Suivi au procès-verbal (📎 inclus)

Projet éducatif et plan d'action

Monsieur Roux informe que le plan sera complété pour donner suite à la présentation à l'ensemble du personnel. Le document sera présenté lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

Loi 40

Ce dossier sera traité au point 12.4.

8. Phénomène de la « Guiche »

Monsieur Dany Roux informe qu'il en a discuté avec le policier-éducateur et une communication a été expédiée à tous les parents.

9. Carte géante

Monsieur Roux mentionne que la carte du monde géante installée dans la cafétéria est magnifique. Les jeunes en étaient bien fiers.

Réseau de transport de la Capitale - Interruption du service scolaire

Monsieur Dany Roux mentionne que la situation ne s'est pas améliorée. La direction du Réseau de transport de la Capitale souhaitait mettre fin à l'entente l'an prochain, mais elle a toutefois été prolongée d'un an. Par contre, les cartes comporteront des restrictions et seront valides du lundi au vendredi seulement, selon un horaire précis. Le service de la carte de transport en collaboration avec le RTC ne sera plus assumé par l'école. Dès l'an 2021-2022, le RTC n'assurera plus le service de transport scolaire.

En réponse à des questions de la part des parents, monsieur Roux informe que la situation n'est pas unique à l'école, mais à l'ensemble des établissements de la Commission scolaire de la Capitale. Le dossier est à l'étude à la commission scolaire pour trouver des alternatives. Par contre, il ne peut confirmer que la situation prévaut pour les autres commissions scolaires. Les informations seront transmises dès qu'elles seront connues.

Un membre se demande si les parents peuvent faire quelque chose pour maintenir le service du RTC.

Autre point soulevé par mademoiselle Juliette Riverin : après vérifications au sujet des autobus bondés, les représentants du RTC ont fait part que le taux de passagers doit atteindre 75% et plus avant d'ajouter un second véhicule. Ils affirment que présentement le taux d'occupation est de 60%.

L'école a tenté de faire modifier l'horaire des parcours réguliers du midi afin d'éviter les retards pour les cours de 13 h 15. Le service de transport du midi est une fin de non-recevoir.

Journée d'activités

Monsieur Roux mentionne que ce fut une journée très agréable.

Cardinal-Roy

En réponse à une question d'un membre, monsieur Roux mentionne qu'il n'a pas d'autres informations à ce moment-ci.

7. Correspondance

Monsieur Martin Labbé n'a pas de courrier à présenter.

8. Rapport du délégué au comité de parents

Monsieur Martin Labbé fait part des dossiers traités par le comité.

1. Consultation sur les districts électoraux

La Commission scolaire de la Capitale sera divisée en 5 districts pour l'élection des parents au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire. Les règles de régie interne du comité de parents devront être actualisées afin de tenir compte de ce changement.

2. Il fait part que le comité de parents a mandaté monsieur Xavier Daboval pour agir à titre de représentant sur le comité consultatif de la direction générale.
3. En lien avec la nouvelle structure, une formation s'adressant aux futurs membres du conseil d'administration du centre de services scolaire est offerte. L'information sera envoyée aux membres au cours de cette semaine.
4. Également, une formation portant sur le stress et l'anxiété chez les enfants est offerte et sera diffusée le 16 juin prochain.

Monsieur Roux informe que l'information est déjà publiée sur les sites de l'école et Facebook.

9. Mot des représentants de la communauté

Monsieur Thomas Bogiaris informe qu'en raison de la COVID-19, toutes les activités ont été suspendues. Il est toujours en attente d'une possible réouverture. Un plan sera soumis au conseil d'administration de la Maison des Jeunes de Duberger à cet effet. Les mesures seront respectées à 100% et hautement sécuritaires afin d'éviter la propagation du virus. Il attend du matériel de protection pour le personnel et les jeunes.

Un plan pour des activités à l'extérieur respectant les mesures de distanciation a été présenté et est en attente d'approbation. Les intervenants de la Maison des Jeunes essaient de trouver des pistes de solution pour accueillir les jeunes dès que possible. Il informe que la clientèle a hâte de revenir à la Maison des Jeunes et pense rouvrir avec un plan solide.

Il demande aux membres de lui faire part des attentes de la part de la Maison des Jeunes.

Pour répondre à une question de la part d'un parent au sujet de l'anxiété et le stress chez les jeunes, monsieur Bogiaris fait part qu'il n'y a pas de problème d'anxiété constaté avec ces derniers. Un bon suivi est effectué auprès des jeunes par le biais des réseaux sociaux afin de garder un bon contact auprès de ceux qui fréquentaient le centre. Il ne constate pas de débordement ou de crise face à la situation. Il pourra faire le suivi lors de la prochaine rencontre.

Il mentionne qu'il a reçu les résultats d'une étude portant sur la détresse auprès des jeunes. Il fera parvenir le document à la secrétaire de l'école qui pourra le faire suivre aux membres.

Il invite les membres à lui transmettre toute question par courriel ou en appelant à la Maison des jeunes. Lorsque le plan d'ouverture sera fait prêt il le transmettra à la secrétaire qui pourra le faire suivre à tous les membres.

10. Mot des représentants des élèves

Aucune présence de la part des élèves.

11. DOSSIERS POUR DÉCISION

11.1 Approbation des fournitures scolaires 2020-2021 (📄)

Monsieur Roux fait part qu'il y a peu de changements. Les enseignants doivent en venir à un consensus avant de présenter leur liste par niveaux.

Comme la direction ne peut se prononcer sur les modalités du retour à l'école à l'automne, le processus d'approbation doit tout de même être maintenu pour l'instant.

Un parent fait part que l'on ne fait pas mention du maillot en natation 2^e secondaire. Monsieur Roux validera cette information.

En considérant que le retour se fasse en classe, monsieur Dominic Boudreau propose l'adoption des fournitures scolaires 2020-2021. Madame Geneviève Baril seconde.

Adoptée à l'unanimité
RÉSOLUTION 1920-03-04

11.2. Principes des frais exigés aux parents pour 2020-2021 (🗨)

Monsieur Dany Roux présente les deux (2) documents traitant des principes des frais exigés aux parents. Il fait part que certains articles de loi se recoupent sur les deux documents qui sont en complémentarité. Si un membre n'est pas à l'aise pour quelque raison que ce soit avec les frais mentionnés, le sujet pourrait être reporté à la prochaine rencontre ou à l'an prochain.

En ce qui a trait aux frais pour les concentrations, mis à part le hockey et la musique, c'est le statu quo.

Madame Christine Garneau présente les quatre principes et donne les explications pour les activités ayant subi des augmentations pour l'an prochain.

Un parent s'interroge sur les coûts de certaines activités sportives, par exemple, 125 \$ pour le tennis de table.

Madame Garneau fait part que les coûts peuvent inclure des frais pour l'entraîneur, pour participation à des tournois et le matériel fourni. De plus les activités régies par le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) sont basées sur leur tarif. La responsable des sports cherche des moyens de diminuer les coûts.

Monsieur Thomas Bogarias propose l'adoption des principes des frais chargés aux parents. Madame Geneviève Baril seconde.

Quant au document « principes du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (article 77.1 LIP), il sera revu et présenté à nouveau pour adoption, puisque des modifications doivent y être apportées pour donner suite aux discussions.

Un parent aimerait obtenir plus de précisions au point 2 : « y compris ceux sur un support faisant appel aux technologies de l'information ». Monsieur Roux précisera davantage lors de la prochaine rencontre.

Adoptée à l'unanimité
RÉSOLUTION 1920-03-05

11.3. Frais chargés aux parents 2020-2021 (🗨)

Les membres parents citent certaines augmentations, entre autres en français en 1^{re} secondaire où le coût passe de 7 \$ à 21 \$.

Un membre qui est un enseignant en français donne les explications.

Madame Christine Garneau cite les cas où les coûts ont été augmentés cette année et mentionne que c'est souvent en raison de l'ajout d'un cahier.

Madame Carolyne Soucy propose l'adoption des frais exigés aux parents 2020-2021. Madame Geneviève Baril seconde.

Adoptée à l'unanimité
RÉSOLUTION 1920-03-06

11.4 Remboursements

Madame Christine Garneau présente le projet de courriel qui sera expédié aux parents leur donnant les explications sur ce qui sera remboursé pour l'année en cours.

L'évaluation a été faite selon les directives des Services des ressources financières, tout en tentant de favoriser les élèves et les parents autant que possible.

Les crédits seront appliqués sur les factures 2020-2021. Pour les élèves de 5^e secondaire, un chèque sera émis dans les prochaines semaines.

Le courriel sera expédié aux parents concernés dès demain.

Monsieur Thomas Bogiaris propose d'autoriser les remboursements aux parents, tels que présentés. Madame Sonia Savard seconde.

Adoptée à l'unanimité
RÉSOLUTION 1920-03-07

12. DOSSIERS POUR INFORMATION

12.1. Voyages

Monsieur Roux informe que l'école a contacté les différentes agences de voyages, concernant les trois (3) voyages qui devaient avoir lieu au même moment (fin de semaine de Pâques), soit : New York, Boston et Philadelphie. Il tient à rassurer les membres à l'effet que le maximum a été fait au niveau des remboursements et délais. Il demande à madame Stéphanie Lalonger-Ouellet, directrice adjointe de donner les détails.

Madame Lalonger-Ouellet mentionne que l'école a reçu un remboursement supérieur à la politique d'annulation pour chacun des trois (3) voyages annulés.

Pour le voyage à New York, une somme de 73 \$ n'a pas été remboursée. Les parents pourront réclamer ce montant auprès de leur compagnie d'assurance personnelle ou auprès du Fonds d'indemnisation des clients des agences de voyages (FICAV) pour présenter une demande de remboursement. Les pièces justificatives ont été fournies aux parents afin de faciliter leur démarche.

Pour celui de Philadelphie, une somme de 103 \$ n'a pas été remboursée et devra également faire l'objet d'une réclamation auprès de leur assureur personnel ou du FICAV. Par contre le coût de 10 \$ pour l'assurance maladie a été remboursé.

En ce qui concerne celui de Boston, un remboursement complet a été émis puisque les élèves avaient souscrit à une assurance annulation au coût de 22,50 \$. Ce montant est non remboursable puisqu'il représente une prime d'assurance.

Voyages planifiés 2020-2021

Deux voyages étaient en préparation :

En ce qui concerne celui pour l'Italie, l'agence de voyages a mis sur pause toutes les démarches de paiement et la réservation demeure en attente jusqu'en septembre. Le prix pourrait cependant changer. Aucune somme n'a été engagée et il n'y a donc pas de coûts pour les parents.

En ce qui a trait à celui pour Paris, les paiements sont également en mode « pause ». Les paiements pour le dépôt des billets d'avion par les parents ont été suspendus et une réflexion est en cours à savoir si ce voyage sera fait ou reporté. Le dépôt pour la réservation des billets d'avion est cependant non remboursable.

Un parent suggère que l'assurance annulation soit davantage considérée lors de la réservation des voyages.

Monsieur Roux informe qu'il faudra se doter d'une structure solide et revoir les principes et façons de faire lors de l'organisation d'un voyage. Aucun autre voyage ou organisation n'est prévu en ce sens. Les dossiers seront revus dans quelques mois.

12.2. Activités

Monsieur Roux a reçu instruction de la part du ministère d'annuler toutes les activités d'ici la fin juin, dont celles des finissants. Il demande à madame Lalonger-Ouellet de présenter ce qui a été prévu pour eux en fin d'année.

Madame Lalonger-Ouellet fait part qu'un gel d'horaire est planifié le 23 juin prochain. Un parcours du finissant et une haie d'honneur seront créés, par petits groupes, afin de procéder à la remise des albums, photos et diplômes. L'école a voulu ainsi créer une activité spéciale à l'intention des finissants pour souligner leur fin de parcours.

Monsieur Roux parle d'un report du bal des finissants à l'automne, mais la date n'est pas connue, et ce, en supposant que le ministère de la Santé publique nous le permette. Il mentionne que c'est une étape importante que l'école tient à souligner.

Un parent mentionne que la responsable des sports a accordé deux demi-journées d'activités à son enfant qui était désolée de ne plus pouvoir profiter de l'activité Donjon/dragon sur l'heure du midi en raison du confinement. Ce geste a été apprécié de la part de l'élève et il tient à le souligner.

12.3 COVID-19 (enseignement, résultats, classement, services, cours d'été, etc.)

Monsieur Roux mentionne que ce point avait été prévu à l'ordre du jour de la rencontre du 30 mars. En ce qui concerne le classement, l'école a reçu tout récemment confirmation sur la façon de procéder d'ici la fin de l'année et le tout a été discuté avec les enseignants.

Il faudra prêter attention aux directives du ministère avant de procéder à la finalité et la pondération. L'école est en attente de plus amples détails et des règles à mettre en place pour la suite des choses.

De plus, monsieur Roux fait mention d'une directive que l'école a reçue vendredi dernier demandant la réouverture d'une classe en formation préparatoire au travail (FPT) pour le lundi suivant. Le personnel a immédiatement travaillé à trouver des solutions pour accueillir ces élèves. La direction de l'école communique chaque semaine pour apporter des ajustements avec le personnel. Un excellent travail a été fait auprès des jeunes. Tout n'est pas parfait, mais les intervenants travaillent quotidiennement à trouver des solutions pour améliorer les choses, uniformiser nos façons de fonctionner et communiquer avec les parents. Beaucoup de formation a été acquise à l'interne.

Un membre demande si on prévoit l'école à distance pour la rentrée à l'automne.

Monsieur Roux fait part qu'il y a déjà des questionnements à ce sujet. Pour l'instant, le système scolaire a déjà fait des avancées majeures en ce sens. Il se dit fier de l'équipe qui travaille constamment à améliorer les choses. Le personnel et la direction sont sensibles aux élèves qui présentent des difficultés et ceux-ci ont été référés au besoin. On assure davantage de suivis auprès des élèves à risque en impliquant les spécialistes et les professionnels.

Un membre demande s'il y a du matériel de protection pour les élèves et les enseignants qui sont revenus en classe.

Monsieur Roux informe que des classes du primaire sont à l'école et ont reçu instructions de la part de leur direction à cet effet. On voit des gens avec des visières et pour ce qui est du personnel de l'école, les mesures ont été mises en place pour le lavage des mains. Un registre quotidien des présences doit également être signé par toute personne entrant dans l'école. Quant à la distanciation, l'espace inoccupé actuellement permet de respecter cette mesure.

Monsieur Roux mentionne qu'il a reçu un courriel faisant mention que le ministre aurait l'intention de demander d'organiser un camp pédagogique d'ici la fin juin dans les écoles. On attend des confirmations à cet égard.

12.4 Loi 40

Monsieur Roux fait présentation d'un document d'information sur la Loi 40 et d'un tableau des reports des échéances. Il fait part que la date prévue de l'assemblée générale des parents pour l'élection des membres du conseil d'établissement prévue le 16 septembre respecte donc l'échéance prévue du 18 septembre.

En réponse aux questions des parents concernant le soutien pédagogique et le processus d'inscription, monsieur Roux informe que cette loi modifie la structure administrative et il n'y a pas d'impacts connus sur les façons de fonctionner dans les écoles.

12.5 Préparation du rapport annuel du conseil d'établissement

Monsieur Labbé fait part que les membres ont reçu une ébauche du rapport. Quelques petites corrections et ajouts y seront apportés. Le point 4 sera ajusté en fonction des sujets qui seront traités lors de la dernière rencontre.

Monsieur Roux fait part que certains points ne seront pas présentés de la même façon que les années passées et pourraient faire l'objet de statu quo. Le document sera présenté pour adoption lors d'une prochaine rencontre.

13. Date de la prochaine rencontre

Monsieur Roux mentionne que normalement le conseil d'établissement doit tenir 5 séances, mais qu'exceptionnellement cette année, il pourra y en avoir 4 avec le contexte actuel de la COVID-19.

Après discussion, la prochaine rencontre aura lieu le 15 juin 2020.

14. Clôture de la réunion

La levée de l'assemblée est proposée à 21 h 53 par madame Carolyne Soucy. Elle est secondée par madame Audrey Potvin.

Adoptée à l'unanimité
RÉSOLUTION 1920-03-08

Christiane Côté
Secrétaire

Martin Labbé
Président